

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le 14 Février à 20 heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mr FAVIER Bernard, Mr GOUYON Gilles, Mme LEBRETON Marie, Mme NONY Annie, Mr LASCIOUVE Jean-Claude, Mr MOURLON Gérard, Mr BERAUD Christophe, Mr LONCHAMBON Jean, Mr DESAUNOIS Laurent, Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme BARBECOT Annie, Mr TOURRET Noël, NONY Annie, Mr LOUREIRO Joao Miguel

Mr TOURRET Noël a été élu secrétaire.

DEMANDE SE SUBVENTION dans le cadre de la « RESERVE PARLEMENTAIRE »

AMENAGEMENT D'UNE BOULANGERIE-PATISSERIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation d'un bâtiment sis, sur la parcelle cadastrale n° 138 section AB, en vue de l'aménagement au rez-de-chaussée d'un local commercial et artisanal de type boulangerie pâtisserie.

En effet compte tenu de la fermeture de la boulangerie de Mme Mousselon pour cause de retraite, le fonds en vente n'a pas trouvé de repreneur. Cette situation qui dure depuis deux ans peut s'expliquer par la vétusté des locaux au demeurant non accessibles aux pmr, par leur exigüité et par une configuration qui pénalise lourdement toute forme d'extension.

Le projet consiste à aménager un local en centre bourg, à proximité du boucher et de l'épicerie, apte à accueillir les activités qui font désormais défaut sur place soit un fournil et son laboratoire, un laboratoire de pâtisserie, un magasin de vente, un bureau, sanitaires et vestiaires.

La commune de St Priest des Champs a enregistré la candidature de M. Nicolas CLEMENT, qui au regard de l'étude économique réalisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy de Dôme et au vue de son cursus professionnel, présente de sérieuses garanties.

Pour la collectivité, cette opération s'inscrit dans la volonté de maintenir cette activité de proximité en l'absence de toute initiative privée et d'offrir aux habitants de St Priest des Champs et des communes avoisinantes (puisque des tournées sont prévues par le futur exploitant) un commerce essentiel.

La collectivité se propose d'aménager les locaux d'une surface de l'ordre de 130 m², et de les louer ensuite à M. Clément dans le cadre d'un bail commercial.

L'investissement du four sera pris en charge par la collectivité et fera l'objet d'une location vente sur une durée de 10 ans.

L'exploitant prendra à sa charge l'ensemble des investissements, matériel, mobilier, stock et véhicule de livraison.

Dans le souci d'alléger la charge locative la Commune sera amenée à solliciter :

1. L'Etat au titre de la DETR
2. Le Ministère de l'Intérieur

Le coût prévisionnel des investissements liés à cette opération est le suivant :

TRAVAUX	246 600 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE RELEVÉ BASE+EXE	24 694 €
AMO	8 500 €
SPS/CT/BRANCHEMENTS	5 276 €
TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	285 070 €

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DETR	85 521 €
MI	20 000 €
Participation communale sous forme d'emprunt	179 549 €

Les termes du bail feront l'objet d'un acte notarié. Le loyer mensuel est établi sur la base de 400 € HT. La location vente du four par crédit bail s'élève à un loyer mensuel de 450 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- adopte le projet tel qu'il lui est présenté et approuve son financement,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire.
- autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de construire,
- autorise Monsieur le Maire à organiser les conditions de mise en concurrence des entreprises pour la réalisation des travaux, et ceci sous la forme de la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics),
- et à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de ce programme,

REHABILITATION ECOLE - CANTINE **AVENANTS N°1**

Considérant la délibération n°2013/01/04 du 2 février 2013 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment Ecole – Cantine, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la réhabilitation du bâtiment école – cantine arrive à sa fin.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du

Conseil de la nécessité d'approuver les avenants n°1 pour les lots n°01, 02, 04, 06, 09, 10 et 11.

Ces avenants prennent en compte des prestations en plus ou moins values.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de ces avenants n°1 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant HT	Nouveau montant HT
01	SARL MAIGNOL Jean-Pierre	85 050,36	4 109.00	89 159.36
04	SARL Combrailles Avenir	49 620,00	3 679,00	53 299.00
06	ETS LECUYER EURL LOPITAUX	8 900,00	679.40	9 579.40
09	GROUPE BERNARD SEA	14 983,82	370,78	15 354,60
10	AC2S	74 474 ,47	-17 838.75	56 635.7 2
11	SARL BOISSONNET	24 831,00	616,00	25 447,00
<i>TOTAUX H.T.</i>		<i>257 859.65</i>	<i>-8 384.57</i>	<i>249 475.08</i>
T.V.A. 19.60 %		50.540,49	- 1 643.37	48 897.12
<i>TOTAUX T.T.C.</i>		<i>308 400,14</i>	<i>-10 027.94</i>	<i>298 372.20</i>

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces avenants n°1 au marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment Ecole-Cantine, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les avenants n°1 aux marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment Ecole-Cantine, comme détaillé ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier;